



Définition

Catégorie K3

La catégorie K3 est l'une des plus importantes, elle regroupe de nombreux produits

(bombes, chandelles, jets, batteries, fusées...)
(=>500 gr).

La vente et la mise en œuvre sont interdites aux mineurs, cependant il n'est pas nécessaire de participer à une formation pour utiliser ces produits.

Toutefois il est nécessaire de respecter les prescriptions fixées dans le mode d'emploi afin d'éviter tous risques d'accidents.